

Module de conseil Action CASH

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Dans le cadre du Plan France Relance, les entreprises industrielles peuvent bénéficier d'une aide au conseil avec le dispositif d'accompagnement Module de conseil Action CASH. Le chef d'entreprise est ainsi accompagné par un responsable conseil Bpifrance et un consultant indépendant pour faire le point sur les tensions de trésorerie et établir une stratégie et des priorités d'action pour la reconstituer.

Le Module de conseil Action CASH est mobilisable dans la limite des financements disponibles.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Sont concernées les PME industrielles employant au minimum 10 salariés, ou bien des ETI. A l'exclusion des entreprises en difficulté.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'Etat et Bpifrance financent à hauteur de 78% les coûts de la mission.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr